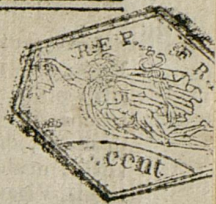


LE PUBLICISTE.

SEXTIDI 26 Floréal, an VI.



Avantage considérable remporté par Passwan-Oglou sur les troupes ottomanes. — Bulletin de Rastadt. — Détails sur la situation de l'Angleterre, et particulièrement de la ville de Londres. — Séances de l'assemblée constituante batave. — Lettre d'un commandant de canonnières sur l'attaque des isles Marcou. — Insurrection de paysans fanatisés dans le haut et bas Valais.

A V I S.

Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 23 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an. Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

H O N G R I E.

De Semlin, le 1^{er} floréal.

Des lettres de Brunn ne s'accordent gueres avec ce qu'on a publié, en Europe, de la détresse de Passwan-Oglou. Elles disent qu'il a remporté un avantage signalé sur les troupes ottomanes. Dix-sept mille hommes qui commencent l'attaque ont été accueillis par un feu bien dirigé. Dix-huit cents hommes furent à l'instant renversés.

Le pacha de Trawnick, qui devoit seconder l'attaque, ne parut point sur le champ de bataille. Les troupes turques s'étant retirées à douze lieues, après cet échec, Passwan-Oglou a pris une position plus étendue & plus avantageuse en avant de Widdin. Il y a élevé des redoutes garnies d'une artillerie nombreuse qui est servie par des Français & des Polonais très-instruits. Ce succès lui donneroit la facilité de s'étendre dans la Valachie. Il a, dit-on, des vivres & des munitions pour plusieurs années.

Nous ne tarderons pas à savoir si tous ces bruits de détresse ou de victoires sont conformes à la vérité.

A L L E M A G N E.

Bulletin de Rastadt, du 17 floréal.

La députation a tenu une séance hier pour délibérer sur la réponse des ministres français, que nous avons donnée. Elle a décidé qu'il en seroit référé à la diette générale de l'Empire.

Le jour même où la réponse des français a été remise au commissaire impérial, il a été envoyé un courrier à Vienne, & un à Berlin par la députation prussienne.

Cette réponse a causé une surprise mêlée d'un grand mécontentement, à toute la députation de l'Empire. Elle accuse le gouvernement français de ne point mettre de bornes à ses prétentions, & , après avoir demandé & obtenu le Rhin pour limites, de vouloir à présent toutes les isles, dont la valeur territoriale équivaut à une grande principauté, & qui, par leur position, rendent la France maîtresse de toute la rive droite du Rhin, si on y joint les têtes de pont qu'ils demandent, depuis Huningue jusqu'à Cassel.

Il est certain que le baron de Thugut a donné sa démission de la place de premier ministre. Il reste néanmoins ministre de conférence & des finances. M. le comte de Cobenzel lui succède dans la place de premier ministre. Il est à présumer que ce changement en apportera dans les dispositions du cabinet de Vienne.

Toute la maison de M. de Cobenzel part demain matin en toute diligence, pour Vienne.

Le général Bernadotte qui étoit allé à Strasbourg, en est de retour d'hier matin. Il attend ici les ordres du directoire.

Les ministres Treillard & Bonnier sont allés hier dîner à Baaden.

Du 18. — La députation d'Empire s'assemblera encore demain pour délibérer sur la dernière note des ministres français. On croit qu'elle se déclarera négativement sur les dernières demandes. Il ne sera cependant pas pris de *conclusum* formel jusqu'à ce que les cours de Vienne & de Berlin se soient entendues sur le plan de pacification.

On pourroit aussi comprendre dans les dépendances de Cassel, Kogtheim & la pointe du Mein. Les principales rivières qui tombent dans le Rhin, sont le Mein & le Necker. Le Palatinat perdrait le plus à la libre navigation de cette dernière rivière.

Par les *répétitions particulières*, on entend sans doute les contributions arriérées de la Franconie, de la Suabe & de la Bavière; & par le *mobilier*, douze tableaux des galeries de Manheim & de Dusseldorf, que la France s'étoit réservés, dans le dernier traité fait avec la Bavière.

S U I S S E.

D'Arau, le 20 floréal.

Le sénat ou conseil des anciens a rejeté la résolution relative au costume du corps législatif & du directoire, parce qu'on y propose de la broderie, ce qui est contraire à la simplicité helvétique; & parce que les deux conseils ont le même habit.

Le courrier d'Italie n'a pu traverser la Suisse; la communication entre Zurich & le canton de Schwitz est interrompue.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 14 floréal.

Les habitans de cette capitale oublient, pour le moment, les affaires politiques. Malgré la nouvelle de la descente prochaine, on s'occupe plus en général de modes & de plaisirs que d'impôts, de conspirations contre l'état, & de préparatifs de guerre.

Les spectacles & les lieux publics sont très-fréquentés. Le théâtre royal est sur-tout celui qui attire le plus grand concours ; aussi ce théâtre possède-t-il une excellente troupe de danseurs & de chanteurs. Il suffit, pour le prouver, de nommer parmi les premiers, Didelot, Laborie, mademoiselle Rose, & Hillisberg ; parmi les seconds Viganony, Benelly, & Banti.

Les bals masqués du Rhendag ont eu le plus grand succès.

La cour est assez friste. Seulement le roi se donne quelquefois le plaisir de la chasse. L'étiquette & la dévotion semblent s'être réfugiés à la cour anglaise. Les prédicateurs sont à la mode. Le roi & la reine, accompagnés des trois princesses royales, Augustine, Elisabeth & Sophie, ont été encore dernièrement à la chapelle de Saint-Georges pour y entendre le sermon prêché par le révérend docteur Goodenough.

Cependant Pitt semble tenir à lui seul les rênes de l'état ; c'est lui qui tend les principaux ressorts de la politique ; c'est lui qui crée les plans pour les finances, la marine, les milices, les armées. Il rédige les bills sur toutes ces matières, les présente au parlement, les fait adopter & exécuter ensuite. Il surveille à la fois la banque & les étrangers, l'Ecosse & l'Irlande, le continent & la mer. Toutefois sa politique astucieuse, son entêtement guerrier contre la France, sur-tout ses inventions d'impôts lui font de grands ennemis. Le peuple en général le déteste. Et qui ne sait que les rois & les ministres ne peuvent faire aucun bien à l'état, s'ils n'ont su gagner préalablement l'amour de leurs peuples !

Si l'on pouvoit juger de la situation d'un royaume par l'aspect de la capitale, je vous dirois que l'Angleterre est dans la position la plus florissante. Mais quand je tourne mes regards vers l'Irlande ; quand je vois tant d'exécutions, tant de meurtres, tant de soldats, tant de juges, tant de bourreaux ; en un mot, cet appareil d'échafauds & de bayonnettes, je ne puis m'empêcher de gémir sur l'état actuel de notre patrie. Je crains bien plus pour l'avenir, lorsque je pense à la guerre terrible qui se prépare, & dont l'Angleterre sera peut-être à-la-fois le théâtre & la victime. Je fais, avec tous les amis de l'humanité, des vœux pour la paix : puisse ce même désir se faire sentir bientôt aux cœurs des ministres & du roi, comme il se fait sentir à celui des philosophes & du peuple ! On dit au reste que le meilleur moyen d'obtenir la paix est de se tenir prêt à la guerre. Notre gouvernement paroît fortement de cet avis ; ses mesures sont même si extraordinaires, qu'elles ressemblent à celles qu'inspireroit la peur.

Revenons à Londres : la haine nationale contre les français, ce préjugé qui commençoit à vieillir, le gouvernement tâche de le faire renaitre parmi le peuple. On s'amuse à répandre des épigrammes sur les généraux qui doivent commander l'expédition.

Les grands politiques de ce pays ont cru à la possibilité d'une prochaine alliance entre quelques cours du Nord contre la France, sur-tout depuis qu'ils ont reçu la nouvelle de l'insulte faite à l'ambassadeur français à Vienne, & son retour en France. Depuis quelques jours, leur espoir paroît être déchu, ou du moins bien tombé.

Si le bill sur les étrangers passe, nul maître d'hôtel garni, nul aubergiste, nul propriétaire de maison ne pourra loger un étranger qu'il n'aille déclarer, au commissaire du quartier, le nom de cet étranger, & le temps depuis

lequel il le loge, sous peine de cent livres d'amende. Cette mesure dépeuplera un peu la ville. Plusieurs émigrés, dont les principes sont, dit-on, suspects, seront renvoyés. On assure que ceux qu'on gardera seront forcés de servir dans nos troupes, ou de former des corps particuliers pour la défense du pays.

Tous les bourgeois de cette ville se forment en ce moment en milice. Londres va devenir une ville de guerre dont le palais du roi & l'hôtel de Pitt seront les citadelles. Ces mouvemens ressemblent un peu à quelques-uns de ceux qu'a produits en France la révolution. Déjà nous avons nos milices ou gardes nationales, nos drapeaux, nos commandans, & même nos airs correspondans à la *Marseillaise*, au *Ça ira* & à la *Carmagnole*.

H O L L A N D E.

De la Haye, le 16 floréal.

A la séance de l'assemblée constituante, du 27 germinal, un message du directoire a annoncé la nouvelle officielle que la cour de Pétersbourg a résolu de faire partir incessamment pour Londres un courier chargé d'y porter aux banquiers Hope & compagnie, l'obligation de 88 millions de florins, signée par l'empereur & par son fils, comme successeur, sous la garantie du sénat, pour sûreté de la dette de Russie & de Pologne, en faveur des habitans de la république batave ; tandis que les nouvelles obligations à donner aux créanciers seront contre-signées par les banquiers R. & Th. Smeth, à Amsterdam, & visées par un ministre russe, qui résidera en cette république ; qu'à cet effet, il venoit d'être expédié un courier au baron de Stackelberg, ministre de la cour de Pétersbourg, actuellement à Francfort, avec ordre de se rendre, sans perte de tems, à la Haye.

A la séance du 13 de ce mois, le directoire exécutif batave a solennellement informé l'assemblée du résultat des votes pour l'acceptation de la nouvelle constitution. Sur 165,510 individus, y compris les armées de terre & de mer ; 153,913 se sont déclarés pour l'acceptation, 11,597 ont rejeté le projet ; ainsi il a été accepté par une pluralité de 142,316 voix.

La lecture de ce message a été accueillie par de vifs applaudissemens.

A l'issue de cette séance, le président a été conduit à son logement en grande pompe, au bruit de l'artillerie & des cloches.

A la séance du 14, une commission spéciale a fait décréter que toutes les obligations dûment enregistrées, & généralement toutes prétentions légitimes à la charge de la masse des biens abandonnés du ci-devant stathouder, seront échangées contre des effets nationaux ; les capitaux ni les intérêts ne subiront aucune réduction.

Sur la motion de Nolst, il a été décrété qu'à l'occasion de l'acceptation de la constitution, il sera célébré une fête dans toute la république.

Une seconde motion du représentant Nolst tendoit à proclamer, à la même occasion, un pardon général, ou pour mieux dire un oubli éternel en faveur de tous les individus qui, depuis la révolution de 1795, ont été arrêtés, bannis ou poursuivis criminellement par rapport à des excès révolutionnaires.

Après quelques discussions, l'assemblée décrète le renvoi à une commission spéciale.

A la séance du 15, l'assemblée approuve les traitemens

& d'égalité accordés par le directoire batave aux ministres près les puissances amies.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 20 floréal.

On croit que le général Bernadoïte ne tardera pas à retourner à Vienne, où on lui donnera la satisfaction la plus éclatante pour les outrages auxquels il a été exposé. On dit ici qu'outre la retraite du baron du Thugut, les ministres anglais & russes seront obligés de s'éloigner de Vienne & des états autrichiens. C'est à ce qu'on prétend une des conditions exigées par le directoire pour maintenir la bonne intelligence entre les deux nations. Déjà l'on publie que le baron de Thugut a eu plusieurs conférences avec le ministre russe, pour tâcher de lui faire sentir que la démarche qu'il a été obligé de faire étoit indispensable.

Le rassemblement d'un corps de troupes françaises assez considérable sur les bords de la Nidda a causé beaucoup d'ombrage aux princes allemands. Si le motif du gouvernement français, en donnant ces ordres, a été de décider les états de l'Empire à accélérer l'œuvre de la pacification, il n'aura atteint son but. Les princes de l'Allemagne se hâtent, depuis qu'ils ont reçu la nouvelle de ces démonstrations, de faire marcher les négociations à Rastadt. On assure que des ordres avoient été donnés à Mayence pour occuper Francfort, & faire avancer un corps de troupes dans l'intérieur de l'Empire; mais qu'on a reçu contr'ordre, & qu'en conséquence le projet n'a pas été exécuté.

La nouvelle qu'on avoit répandue dans notre ville & dans les environs, que quelques demi-brigades devoient arriver ici pour se porter sur la rive droite du Rhin & occuper le pays en avant de Kehl, est tout-à-fait dénuée de fondement. Le départ subit du troisième bataillon de la 103^e demi-brigade, qui a eu lieu pendant la nuit, a donné naissance à ce bruit. La 99^e demi-brigade, qui occupe dans ce moment tous les postes importants dans notre département, va marcher sous peu dans le Haut-Rhin. Elle sera remplacée par la 44^e demi-brigade qui vient de Mayence.

On écrit de Rastadt, que des négociations y ont été entamées entre la France & la Prusse, relativement à la principauté de Neuchâtel & de Valengin. On croit qu'elle formera dans la suite une partie de la république helvétique; mais que son sort ne sera définitivement décidé qu'à la conclusion de la paix de Rastadt.

P. S. Un courrier de Vienne, du 16 floréal, apporte la nouvelle que le baron de Thugut est parti pour Venise, & que M. de Cobentzel l'a remplacé provisoirement dans le ministère.

De la Hougne, le 19 floréal.

Le lieutenant de vaisseau Vallée, commandant la canonnière l'Éclatante, au citoyen Levasseur, adjudant-général, à Caen.

Je m'empresse de vous informer, général, de la sortie de la flotille commandée par le capitaine de vaisseau Muskein, dont la mission étoit d'enlever les isles Marcon. Nous avons quitté la rade le 17 au soir avec le plus beau tems possible; nous nous sommes rendus dans la même nuit à une petite distance des isles, afin de nous trouver au jour à portée d'effectuer la descente. Je ne sais par quelle fatalité une grande partie de la division

n'a pas donné. Je me suis trouvé avec cinq ou six bateaux plats à un quart de portée des isles; là, nous avons fait tout le feu dont nous étions capables. Un bateau plat a été coulé; mais on a sauvé l'équipage; deux hommes seulement ont péri par le boulet: les quatre autres bateaux canonnières ont perdu quelques hommes. Pour moi, je n'en ai perdu qu'un seul: une partie de mes manœuvres a été coupée.

Nous avons eu, dans cette petite affaire, dix hommes tués & quinze blessés, sur cinq bateaux plats & deux canonnières seulement: le reste de la flotille n'a éprouvé aucun mal. Comme elle faisoit route pour la Hougne, & que nous nous trouvions abandonnés, nous nous sommes repliés sur elle.

De Nancy, le 20 floréal.

Le 10 de ce mois, on a fusillé Etienne Bannerot, de Dompierre, département des Vosges, de la 103^e demi-brigade d'infanterie de ligne, convaincu d'avoir assassiné son père, chez lequel il étoit en congé depuis quelques jours. Il a été jugé par le conseil de guerre de la 4^e division militaire, seant en cette ville.

DE PARIS, le 25 floréal.

Il est entré au Havre, le 22 de ce mois, un brick américain nommé *la Sophia*, venant de Philadelphie, avec deux nouveaux envoyés des Etats-Unis auprès de leur ambassadeur à Paris.

— Les bruits que l'on fait courir sur la prise des isles Marcon par nos troupes, sont au moins prématurés; les feuilles officielles n'en disent rien.

— Lecarlier est parti, le 16 floréal, de Zurich pour se rendre à Paris: il est remplacé par le citoyen Rapinat.

— Il paroît que les vexations exercées contre certaines parties de la Suisse, par quelques hommes attachés à notre armée, n'ont pas peu contribué à prolonger la résistance des petits cantons.

Des lettres de Zurich, en date du 16 floréal, assurent que ces cantons ont demandé un armistice au général Schavembourg, & qu'ils sont entrés en négociation pour capituler.

— Trois mille paysans fanatisés du Haut-Valais ont, le 19 floréal, attaqué inopinément la ville de Sion & s'en sont emparés.

— On assure qu'une autre insurrection a éclaté dans le Valais; qu'une troupe de fanatiques ont surpris la commune de Saint-Maurice; que les autorités républicaines ont été dispersées, quelques patriotes maltraités, & que le résident de France, Mangourit & sa famille, ont couru les plus grands dangers.

— Une partie des émigrés va être aussi armée pour la défense de l'Angleterre; ils seront sous le commandement du duc de Gloucester, nommé général en chef des forces du centre, & notamment de Londres.

— On mande de Toulouse, que les nommés Esterlé, Argut, Caubet, Monthier, Germain, Surgés & deux frères Debant, auteurs d'un rassemblement séditieux qui eut lieu à Cazerès du 5 au 6 messidor dernier, & où le commissaire du directoire & plusieurs patriotes furent frappés aux cris de *vive le roi, à bas la république*, ont été condamnés à la peine de mort. Germain & Monthier, & après des circonstances atténuantes, seront déportés.

— On continue d'arrêter à Rome un grand nombre de prélats & d'ecclésiastiques que l'on renvoie hors du territoire de la nouvelle république.

— Le conseil des anciens de la république cisalpine a approuvé la résolution du grand-conseil, qui accorde une indemnité de 300 mille francs aux citoyens Sémonville, Maret & Mongerout.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Le gouvernement, toujours occupé des moyens d'étendre le progrès des connoissances humaines, fait prévenir le public que la bibliothèque nationale placée à l'arsenal, lui sera ouverte, à commencer du premier prairial prochain, tous les premiers, 3, 6 & 8 de chaque décade, depuis dix heures du matin jusqu'à deux de l'après-midi : les autres jours sont exceptés, pour que les citoyens attachés au service de ce précieux & immense dépôt littéraire, puissent continuer les opérations ultérieures que demande encore sa parfaite organisation.

A mesure que le travail avancera, la jouissance du public deviendra plus étendue. Cette bibliothèque, dont le directoire a ordonné la publicité par son arrêté du 9 floréal de l'année dernière, est située dans la seconde cour de l'arsenal, en entrant par le quai des Cèlestins.

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ CENTS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPREY.

Séance du 25 floréal.

Boulay (du Morbihan) fait un rapport sur la demande de la citoyenne Lemétayer, pour que les biens de son père, condamné à mort par une commission militaire, lui soient restitués.

Le conseil ordonne l'impression de ce rapport, & se forme aussitôt en comité général pour entendre le rapport sur la réunion de Genève à la France.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POISSON.

Séance du 24 floréal.

Picault propose le rejet d'une résolution du 22 ventôse, qui accorde un nouveau délai pour la demande en réduction des fermages stipulés en demées pendant la dépréciation du papier-monnaie ; attendu que ce seroit récompenser la négligence, que d'avoir des égards pour les fermiers qui n'ont pas encore demandé la réduction de leurs baux ; que ce seroit encourager à ne point exécuter les loix, en justifiant l'espérance qu'on pourroit concevoir que des loix plus douces & plus avantageuses à l'intérêt particulier, succédroient à des loix plus sévères. Impression & ajournement.

Séance du 26 floréal.

Regnier propose l'approbation de la résolution qui accuse de forfaiture les juges du tribunal criminel de la Dyle. Il rappelle les faits ; il dit que, du moment que la Belgique fut réunie à la France, les loix de France devinrent communes à la Belgique ; que si le gouvernement a publié partiellement celle du 7 vendémiaire, sur la police des cultes, c'est qu'il a cru qu'il étoit des articles qui ne pouvoient encore convenir à la Belgique. C'est par la même raison, qu'il a cru nécessaire de tarder pendant cinq mois, de faire connoître aucune dispo-

sition de cette loi, dans ce pays. Il conclut que les juges de la Dyle n'avoient aucun motif fondé, en principe, pour suspendre la loi du 7 vendémiaire, & que conséquemment, ils ont, d'après l'article 644 du code des délits & des peines, commis un délit de forfaiture. Les juges font valoir les intentions qui les ont animés. Ce n'est point au corps législatif à juger leurs intentions : c'est au jury de jugement, & le corps législatif n'est ici que jury d'accusation.

Rossée trouve qu'on ne peut établir de similitude entre les fonctions du jury d'accusation & celles que remplit en ce moment le corps législatif. Les conditions & les règles qui sont imposées à l'un, ne sont pas les conditions & les règles imposées à l'autre. Rossée excuse ensuite les juges de la Dyle. Ils sont, dit-il, gardiens de la constitution, comme nous : ils ont bien pu regarder comme non obligatoires les articles de loi qui étoient publiés sans aucuns des signes auxquels la constitution dit qu'on reconnoitra les loix, signes qui sont tellement indispensables que, par l'article 131, elle charge le directoire de refuser de sceller les loix qui ne les représenteroient pas.

Larmagnac fait valoir les mêmes considérations en faveur des juges de la Dyle.

Le conseil ajourne la suite de la discussion.

Bourse du 25 floréal.

Amsterdam. 58 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 59 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$.	Montpellier. 1 p. $\frac{0}{10}$ 15 j.
Idem. 55 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$, 57 $\frac{1}{2}$.	Rente provis. 17 f. 75 c. à 18 f.
Hamb. 190 $\frac{1}{2}$ à 191, 189.	Tiers consol. 15 fr. 58 c.
Madrid. 12 f. 25 c.	Bon 2/3. 1 f. 84 c.
Mad. effect. 15 f. 12 c.	Bon $\frac{1}{2}$ 1 f. 81 c.
Cadix. 12 f. 25 c.	Bon $\frac{1}{4}$ 50 f. per.
Cad. effect. 15 f. 12 c.	Or fin. 106 f. 25 c.
Gènes. 95 $\frac{1}{2}$, 94 $\frac{1}{2}$.	Lingot d'arg. 50 f. 50 c.
Livour. 104 $\frac{1}{2}$, 103 $\frac{1}{2}$.	Portugaise. 97 f.
Geneve. 2 p. arg. cour.	Piastre. 5 f. 35 c.
Bâle. 2 per., 2 per.	Quadruple. 81 f. 25 c.
Lyon. pair 10 j.	Ducat d'Hol. 1 f. 62 c.
Marseille. 1 p. $\frac{0}{10}$ b. 20 j.	Guinée. 26 f.
Bordeaux. pair 10 j.	Souverain. 34 f. 75 c. à 35 f.

Esprit $\frac{3}{4}$, 465 à 460 fr. — Eau-de-vie 22 deg., 350 à 400 f.
 — Huile d'olive, 1 f. 13 à 15 c. — Café Martin, 3 f. à 3 f. 10 c.
 — Café St-Domingue, 2 f. 80 à 85 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 50 à 65 c. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 50 à 60 c. — Savon de Marseille, 1 f. 15 à 18 c. — Coton du Levant, 2 f. à 2 f. 50 c. — Coton des isles, 2 f. 90 c. à 3 f. 50 c. — Sel, 5 f.

VOYAGE DE LA PEYROUSE autour du monde, pendant les années 1785, 86, 87 & 88 ; rédigé & publié conformément au décret de l'assemblée nationale du 20 août 1791 ; par M. L. A. Mitel-Mureau, général de brigade dans le corps de génie ; 4 vol. in-4°. grand-papier avec un atlas grand in-folio de 70 planches ; cartes, vues, monuments, histoire naturelle, &c.

Le papier satiné broché. 170 fr.
 — Non satiné. 160 fr.
 Le même in-8°. 4 vol. broc. avec atlas in-folio. 64 fr.
 Le même, sans atlas broché. 16 fr. 5 déc.
 A Paris, chez Plassan, imprimeur-libraire, rue du Cimetière-St-André-des-Arts, n°. 10.
 Cet ouvrage, exécuté avec une grande magnificence, est digne de la nation française.

A. FRANÇOIS.